

# Fraude : « Il y a des lois, pas de volonté politique »

- ▶ Après une première semaine de révélations dans le « Panama Papers », « Le Soir » a réuni six experts, juristes, sociologue et politiques.
- ▶ Surprise : la Belgique dispose de tous les outils juridiques de lutte contre la fraude, mais les moyens humains et informatiques pour organiser la traque sont défectueux.
- ▶ Mais c'est à l'international que les plus grands freins subsistent, entre une Europe à la merci des lobbys et des conventions qui doivent aller plus loin.

## réactions « Ceux qui fonctionnent avec l'offshore sont les derniers des Mohicans »

### ENTRETIEN

**La semaine a été marquée par les révélations autour des Panama Papers. Vous qui suivez les questions fiscales de près, quel est votre sentiment ?**

**Sabrina Scarna.** C'est une espèce de contretemps. Les structures qui apparaissent remontent parfois à 1977 et sont presque anachroniques avec ce qui a été mis en place ces dernières années au niveau national et international. Les gens qui fonctionnent dans des structures pareilles, je les appelle les derniers des Mohicans, ceux qui n'ont pas compris qu'on est passé à autre chose. Beaucoup de ces personnes, même celles citées dans la presse, sont souvent des gens qui ont déjà réglé leur situation, ou sont en train de la régulariser. Ce n'est pas quelque chose qui met à jour des problèmes toujours substantiels.

**Paul Jorion.** Ce qu'on apprend ici se trouvait déjà dans la presse et dans les rapports d'ONG. C'est une information connue depuis longtemps par les spécialistes, peut-

être pas les noms individuels.

**Adrien Masset.** Rien de nouveau sous le soleil pour moi, même dans les noms publiés, que l'on retrouve même parfois dans les précédents « leaks ». Pour moi, l'intérêt est de voir sur le plan de l'éthique si l'évasion fiscale, la fraude fiscale, est scandaleuse.

**Claude Rolin.** Je suis content de ce qui se passe : c'est un beau coup de pied dans la fourmière. Même si on est dans des dispositifs légaux, cela reste problématique car ces pratiques ne sont pas éthiques. Parfois on entend dire qu'il ne faut pas aller trop loin vis-à-vis des opérateurs qui jouent dans ces circuits financiers. Et en même temps, on a beaucoup moins de scrupules par rapport à des gens qui ont nettement moins de moyens. Quand on voit comme on est intrusif vis-à-vis des chômeurs pour voir s'ils n'ont pas 50 euros en trop...

**Philippe Lamberts.** Pas de surprise du tout. Je ne me réjouis pas particulièrement que sorte ce genre de choses, si ce n'est qu'il faut toujours des scandales comme cela pour que les choses bougent. Il y a eu HSBC, Lux-

Leaks, c'est une course de lenteur. Je ne crois pas que les gouvernements veuillent régler le problème. Si on veut mettre fin à la concentration de richesse, il faut s'attaquer aux procédés de type « Panama Papers ». Mais avec Panama Papers, je suis content que nous ayons du vent dans les voiles.

**Jean-Pierre Bours, nous sommes dans la légalité ?**

**Jean-Pierre Bours.** On ne peut pas se prononcer dossier par dossier à l'heure actuelle, mais tout laisse penser qu'on n'est pas dans la légalité dans un bon nombre de cas et que cela dissimule probablement des infractions qui ne sont pas seulement fiscales et qui relèvent de la criminalité la plus lourde. Mais je me félicite d'une chose. Si je regarde ce qui se passe actuellement et que je compare avec ce qui se passait à l'origine et notamment l'affaire KB Lux, c'est que ces fameux informateurs ont compris, depuis l'affaire KB Lux, qu'il vaut mieux pour eux transmettre leurs informations à la presse, plutôt qu'aux autorités judiciaires voire à une administration fiscale. Et là, je m'en félicite. Pour trois raisons. Un : cela préserve mieux l'anonymat de l'informateur quand on voit la difficulté à faire respecter le secret de l'instruction en Belgique... Les journalistes sont clairs : on ne révèle pas le nom des informateurs. Deux : si ces infos étaient envoyées au pouvoir judiciaire ou l'administration, avec les moyens dont ils disposent tant en Belgique qu'en France, je peux vous dire qu'on en a encore pour des années avant d'apprendre quoi que ce soit. La prescription serait intervenue avant qu'ils aient fini d'étudier les dossiers. Trois : je suis heureux qu'on ait interposé la presse entre l'informateur et le pouvoir judiciaire sinon cela posait un problème juridique. Le pouvoir judiciaire pourrait s'entendre dire que l'informateur s'est rendu coupable de vol domestique ou d'un viol du secret professionnel et cela peut déboucher sur une annulation de la procédure. Ici, le pouvoir judiciaire peut dire : ce n'est pas un informateur, j'ai lu les journaux.

**John Crombez.** Je suis content qu'il y ait un nouveau « leak ». Car j'ai un vrai problème avec ce discours qui minimise la réalité du problème. Les leaks sont là aussi pour que le débat se poursuive. J'espère qu'il y en aura d'autres. Je rappelle qu'avec le scandale HSBC, la procédure a été arrêtée parce que la fuite provenait d'un vol. Et l'homme qui a donné les infos au fisc a été condamné en Suisse. Heureusement, en Belgique, on a pu poursuivre car on a eu une copie du fisc français et ce n'était pas du vol. C'est la preuve que c'est possible, avec nos moyens. Il faut des leaks chaque année. Mais, petit à petit, les choses changent, des règles internationales s'installent, trop lentement, parce que le lobby reste énorme. ■

Propos recueillis par  
**BERNARD DEMONTY**  
et **FRANCOIS MATHIEU**

## outils « La législation belge est parfaitement adaptée »

**La Belgique dispose-t-elle d'outils efficaces dans la lutte contre la fraude ?**

**S.C.** En Belgique, quand le fisc a l'info, il travaille bien. Il faut savoir qu'il peut exiger du contribuable des réponses. Si on est en matière pénale et qu'on est poursuivi pénalement, on dispose du droit de se taire. Avec le fisc, on est obligé de répondre. Si le contribuable ne répond pas, ou pas correctement ou essaye de mentir, le fisc peut dénoncer aux autorités judiciaires et il peut y avoir une enquête pénale. Dans l'affaire HSBC, l'ISI (NDLR : Inspection spéciale des impôts) a très bien traité 724 dossiers. Et des personnes se sont retrouvées en justice pénale, avec toutes les implications que cela peut avoir.

**J.-P. B.** Dans l'ensemble, en Belgique, nous avons une législation fiscale qui est parfaitement adaptée. Je trouve que c'est de la pure politique que de dire qu'on va venir ajouter des textes anti-fraude fiscale. Il y a presque même trop de textes.

**A.M.** Sur le plan fiscal, cela me paraît largement suffisant, et c'est le cas aussi du point de vue pénal. On a déjà renforcé les sanctions pénales en cas de fraude fiscale grâce, donc l'arsenal est complet. Il y a aussi une disposition « una via » qui a été introduite, ce qui facilite le partage des choses entre

ce qui doit rester fiscal et ce qui doit prendre la voie pénale, et donc là il y a des choix de politiques éditoriales qui peuvent être faits par le parquet. Pour bien traiter cela, il faut des éléments de preuve, d'où l'importance, pour la justice pénale, d'obtenir les documents précis.

**« En Belgique, quand le fisc a l'info, il travaille bien »**

SABRINA SCARPA

de l'un ou l'autre document, mais ce n'est pas suffisant pour valoir preuve. Mais remettre les documents complets, cela permettra d'obtenir une avancée fiscale ou pénale pour aboutir éventuellement à des condamnations.

**P.L.** Je ne suis pas d'accord pour dire que tous les outils existent. Avons-nous tous les outils pour obtenir la transparence, savoir qui est derrière toutes les structures financières ? Non. Tous les acteurs économiques qui veulent être actifs en Europe devraient être contraints de faire connaître les bénéficiaires ultimes, s'ils

veulent être actifs en Europe. Sinon, qu'ils aillent investir ailleurs. C'est comme cela que ça se passe aux USA.

**A.M.** Mais ce n'est pas la petite Belgique qui peut imposer cela...

**P.L.** Deux : il faut pénaliser les intermédiaires (les banques, les cabinets de conseils).

**A.M.** Mais en Belgique, ils sont poursuivis, arrêts de dire que les moyens ne sont pas là !

**Dans tous ces moments, un cabinet d'avocats, pour monter**

l'opération, non ?

**J.C.** Des banques, des notaires, des avocats, cela dépend. Elles ne sont que 1 % de 1 %, mais il y a des banques ou des cabinets d'avocats impliqués. C'est pour cela que je pense qu'on doit augmenter la sanction pénale.

**A.M.** Mais elles sont déjà là et c'est bien assez : 5 millions d'euros pour une entreprise et cinq ans de prison ferme pour un particulier. L'importance des sanctions est suffisante, on ne va pas mettre une réclusion criminelle, quand même.

**S.C.** Il faut faire attention quand on parle des avocats. Je suis de la planification patri-

moniale, je n'ai jamais pensé que dire à un client de placer son argent à l'étranger était une façon de planifier. Un avocat digne de ce nom ne planifiera jamais quelqu'un qui est en situation infraccionnelle. Je ne vais pas donner une planification, même successorale, comme la donation à un enfant (une opération des plus courantes), si la personne ne dit que son compte est à l'étranger et qu'il n'est pas déclaré. Je lui demande de le régulariser avant.

**J.C.** Je sais que c'est peu d'avocats et peu de banquiers. Raison de plus pour augmenter les mesures, pour condamner les intermédiaires qui le font.

**La Belgique est outillée, mais au niveau international ?**

**A.M.** Il n'y a pas de problème de coopération internationale. Mais le problème, c'est l'opacité des paradis fiscaux. Mais cela ne dépend pas que de nous. On est également tributaires des traités et des volontés politiques dans d'autres pays. Ici, la collaboration a fonctionné au niveau des journalistes.

**P.L.** C'est le problème des paradis fiscaux, mais aussi le fait qu'on n'arrive pas à se mettre d'accord, y compris au niveau européen, sur ce qu'est un paradis fiscal. Pour la France, Panama n'était pas un paradis fiscal, ils l'ont rajouté. Pour la

Grande-Bretagne, il n'existe pas de paradis fiscal, ce qui est curieux, alors qu'il y a combien d'îles anglo-normandes qui en sont... Il faudrait, au niveau européen, se mettre d'accord sur une liste. Il y a un autre problème, c'est que l'Europe ne parvient pas à poser ses conditions, comme les États-Unis, pour accéder à son marché. L'Europe est un des plus grands marchés mondiaux, mais on passe notre temps à le brader, en se mettant en concurrence pour attirer des capitaux.

**Et si on n'y arrive pas ?**

**P.L.** C'est une question de survie... Et il faut vraiment que cela bouge. Lors de discussions personnelles avec Pierre Muscovici, j'avais mis sur la table la nécessité de proposer aux autres États membres le reporting par pays. En bref, on aurait taxé les multinationales en fonction d'un certain nombre de critères pré-définis, comme le lieu d'activité, le business, l'emploi. On avait alors vraiment fait un pas vers la transparence, mais le commissaire aux Affaires économiques ne l'a jamais mis sur la table. C'est très révélateur du manque d'ambition, de volonté politique de la Commission européenne. ■

Propos recueillis par B.Dy et F.M.

### ET APRÈS ?

**La presse doit-elle remettre les documents au fisc ?**

Les juristes estiment unanimement que les documents doivent être transmis.

**A.M.** « La loi sur la protection des sources existe. Le journaliste a le droit de taire ses sources. Mais rien n'impose à la presse de garder le secret. Les journalistes qui ont révélé

le Panama Papers sont au milieu du gué. Une chose est de dénoncer et de s'effouler d'un scandale, mais je suis de l'avis que si on ne communique pas les données aux autorités judiciaires, ce sera sympathique comme mouvement, mais cela ne va pas au-delà. »

**S.C.** « D'autre part, vous donnez des noms. Il y a donc des contribuables qui sont jetés en pâture et d'autres qui ne le sont pas. »

**J.-P. B.** « Je partage l'avis de mes deux confrères. Je pense que, jusqu'à présent, la presse a bien fait de dire qu'elle ne communiquait pas les documents, mais je pense qu'elle ne va pas pouvoir tenir ce langage longtemps, vous allez vous ramasser une perquisition. »

**A.M.** « Mais elle ne sera pas légitime ! Et quand une preuve est illégale, on ne peut pas l'utiliser en justice. »

B.DY ET F.M.

## solutions « La pression fiscale est de toute façon trop élevée »

Quand on voit l'ampleur des « Panama Papers », comme d'autres scandales financiers par le passé, on a envie de vous demander s'il y a réellement moyen de mettre fin à ces pratiques d'évasion, légales mais immorales, et de fraude fiscale ?

**J.-P. B.** Notre système est effectivement bordé de dispositions relatives à la lutte contre la fraude fiscale ou à l'évasion fiscale, tant sur le plan national (loi anti-abus, etc.) qu'international (échange d'informations, etc.), mais cela ne suffit manifestement pas... Cela dit, au-delà des moyens nécessaires à mettre en œuvre pour les faire appliquer de manière plus efficace, on ne peut découpler cette problématique de la nécessité de baisser la pression fiscale sur les revenus du travail...

**Vous voulez dire qu'il y aurait une justification macroéconomique à l'évasion fiscale ?**

**J.-P. B.** Oui, en partie...

**P.L.** ... Mais il ne faut pas réfléchir en ces termes. Aujourd'hui, on se rend compte que tout pays est le paradis fiscal d'un autre pays. Cette possibilité d'un moindre-débit fiscal nefaste à l'ensemble de la société - parce qu'il y a moins de moyens pour la faire fonctionner équitablement - est insupportable. C'est à cela qu'il faut s'attaquer.

**P.L.** Aujourd'hui, le problème, c'est que pour les citoyens lambda et les petites entreprises, la Belgique est un enfer fiscal en matière de taxation des revenus du travail, mais un paradis fiscal pour les détenteurs de capitaux et les multinationales. D'où, je pense, la nécessité de taxer au niveau européen les revenus en fonction du lieu de la production réelle d'acti-

vité, le nombre d'emplois concernés, les bénéfices réels générés, les subsides reçus, etc. Malheureusement, la volonté politique manque en Europe. Ce reporting par pays pour améliorer la transparence fiscale n'a jamais été proposé par Pierre Moscovici, commissaire aux Affaires économiques, et c'est regrettable. Sans doute avait-il peur de se faire tacler par certains États membres... Taxer plus justement, c'est un vrai défi pour l'Europe. Cela étant, baisser la pression sur les revenus professionnels, c'est bien, mais il ne faut pas oublier que les systèmes de santé et d'éducation sont financés par l'impôt. On dit souvent que les États-Unis ont des taux de taxation moins probants qu'en Europe mais il

ne faut pas oublier que chez eux, les citoyens doivent payer eux-mêmes pour la santé et l'éducation. Il y a donc un vrai débat idéologique à avoir sur cette question.

**J.-P. B.** La pression fiscale reste de toute façon trop élevée. Il est aberrant de constater que l'on paie déjà 25 % d'impôt pour des revenus très modestes et 50 % pour des revenus à peine supérieurs. Même s'il ne faut pas nier que l'évasion fiscale trouve aussi son origine dans le cumul des revenus professionnels et mobiliers dans les années 70, ce qui a incité nombre d'indépendants à aller avec une valise au Luxembourg, il est urgent de revoir la progressivité de l'impôt en Belgique. Vous

allez me dire qu'il faut trouver de l'argent ailleurs. C'est vrai, et pourquoi pas dans la taxation des fortunes, mais il faut alors un cadastre des fortunes ? Pas simple et pas forcément efficace, cela dit...

**J.C.** Ils ont un impôt sur la fortune aux Pays-Bas et cela n'a eu aucune conséquence sur une éventuelle fuite des capitaux... Bref, ce que je veux, moi, c'est une taxation identique des revenus du travail et du capital et j'englobe là-dedans les loyers. Cela simplifierait considérablement notre régime d'imposition. Parallèlement, il faut augmenter la quotité avouée d'impôt - pourquoi pas les 1.000 premiers euros de revenus imposables ? - et de relever la taxation des revenus plus élevés plus tard, mais plus fort.

**C.R.** Je crois qu'il faut un véritable « tax shift » qui ne mette pas à mal la sécurité sociale.

**P.L.** Il faut aussi réaliser des efforts en matière de pédagogie autour de l'impôt, pour éviter le populisme par ailleurs : on parle de charge fiscale, mais il s'agit d'une feuille de contribution (« en néerlandais, on dit même aanslag (attaque, NDLR) », surnommé John Crombez). De même, on parle de charges sociales, mais il s'agit du paiement d'une assurance collective. Ce sont des éléments essentiels, sans quoi on va vers un délitement social.

Si vous deviez prendre une mesure pour enrayer l'évasion ou la fraude fiscale, ce serait laquelle, en un mot ?

**« Taxer plus justement, c'est un vrai défi pour l'Europe »**

PHILIPPE LAMBERTS

**J.C.** Je dirais à monsieur Johan van Oortveldt que les fonctionnaires du SPF Finances sont des gens qui rapportent de l'argent aux caisses de l'État, à une condition : il faut un ministre des Finances qui y croit vraiment.

**J.-P. B.** Il faut davantage de moyens financiers à la justice et à l'administration fiscale pour appliquer l'arsenal de mesures qui a été pris ces dernières années.

**P.L.** Davantage de transparence chez les intermédiaires. Connaître les bénéficiaires réels des sociétés-écrans ou des offshore (trust, fondation, etc.) doit être prioritaire. La transparence augmente le coût réputationnel de la fraude.

**C.R.** La lutte radicale contre les paradis fiscaux, qui passe par l'établissement d'une liste commune au sein de l'Union européenne.

**A.M.** Doper la coopération internationale entre États et entre administrations.

**P.L.** Un statut européen pour les lanceurs d'alertes, pour éviter que certains ne se retrouvent en prison, comme ça a été le cas en Suisse.

**S.C.** Des lois plus claires. Il y a des notions qui existent, comme la fraude fiscale grave, mais qui ne sont pas suffisamment bien définies. La Cour constitutionnelle ne s'en est guère ému, mais ce flou nous place devant le paradoxe suivant : lorsque nous régularisons des contribuables repentants sur la base de dispositions légales prises par le législateur, ces personnes ne savent pas rapatrier leur argent en Belgique car les banques ne veulent pas prendre de risques de poursuites, vu leur incompétence de la nation de « fraude grave ». ■

Propos recueillis par B.Dy et F.M.

**TAXER LES ROBOTS****Perte d'emplois  
contre gains en capital**

Depuis des années, la question de l'automatisation de l'économie fait débat. C'est un fait : l'emploi diminue de plus en plus. Différentes études ont montré que d'ici à 2050, l'emploi serait réduit de moitié. « Dans l'industrie ou dans les

services, les remplacements par les robots se marquent par une baisse de l'emploi, mais les revenus, eux, ne diminuent pas », explique Paul Jorion. Lequel s'interroge : « Où va cet argent ? Où vont les revenus tirés de la hausse de la productivité ?

Essentiellement dans les salaires des dirigeants, les bonus, les dividendes pour les actionnaires. En clair, des gains en capital se sont substitués aux revenus du travail. » Pour cette

raison, l'essayiste estime que la richesse produite par les machines doit être taxée de la même manière que celle produite par l'homme. « Ce rapport entre l'imposition du travail et celle du capital est une question d'ordre général qui doit s'envisager dans une perspective de 15 ou 20 ans. Selon moi, il faut réintroduire une taxe sur la force motrice. »

B.DY ET F.M.